



+33 1 45 61 81 19
acoviaux@august-debouzy.com

BIOGRAPHIE COUNSEL

Diplômée du DJCE de Lyon, Anaïs Coviaux a été admise au Barreau de Paris en 2017 et a rejoint August Debouzy la même année au sein de l'équipe Contentieux Arbitrage Pénal des Affaires.

Anaïs intervient principalement en matière de contentieux pénal et commercial. Mobilisée durant six mois par une enquête internationale majeure, elle a par ailleurs développé des compétences fortes en matière de *compliance* et de lutte contre la corruption. Elle accompagne quotidiennement les clients du cabinet dans la mise en œuvre de leurs programmes de conformité et au cours des enquêtes et audits dont ils font l'objet.

Avant de rejoindre le cabinet, Anaïs a effectué de nombreux stages au sein de cabinets français de premier plan ainsi qu'à l'étranger.

EXPERTISES

Résolution des litiges
Compliance

FOCUS

FORMATION

Master 2 Droit des affaires et fiscalité, D.J.C.E, Université Jean Moulin Lyon III, 2014
D.U. Droit de l'arbitrage interne et international, Université Montpellier 1, 2015 (Vice-Major)

ADMISSION AU BARREAU

Paris, 2017

LANGUES

Français | Anglais

PUBLICATIONS

- › « Le paquet « Omnibus » : quelles nouvelles règles européennes en matière de durabilité ? », Bernard Cazeneuve, Pierre Sellal, Anaïs Coviaux, Marc Mossé, David Zygis □ 28/02/25
- › « Décret n°2022-1284 du 3 octobre 2022 : précisions pratiques relatives à la mise en œuvre des dispositifs d'alerte au sein des organisations et autorités concernées », Bernard Cazeneuve, Anaïs Coviaux □ 13/10/22
- › « Loi visant à améliorer la protection des lanceurs d'alertes : nouveautés et conséquences pour les organisations soumises à l'obligation de mettre en place des dispositifs de recueil des signalements », Anaïs Coviaux, Bernard Cazeneuve, Alexandre Trovato □ 22/04/22
- › « Pertes sur les marchés financiers en temps de crise: prudence avant d'assigner son PSI », Olivier Attias, Anaïs Coviaux □ 11/05/20